



Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal

Siège Social : 13, rue Trigrance – 13002 Marseille (France)

Tél. : (33) 4 91 14 05 80

E-mail : fipjp@fipjp.com

Paris le 11 mai 2024

Monsieur le Président, mon cher Adrien,

Je te confirme par ce courrier que toutes les sanctions à l'encontre de la FMSB ont été levées avec les conditions que je t'ai déjà rappelées, en particulier la tenue d'une assemblée générale électorale et la production, en fin d'année, d'un compte rendu d'activités. C'est pourquoi en fonction des éléments à notre disposition, notamment les classements mondiaux de ces dernières années, et de l'évolution des conditions de sélection pour les championnats du monde en triplettes des messieurs voulue par la FIPJP, il a été accordé à ta fédération une place pour les prochains championnats du monde à Dijon.

A cet égard je te rappelle d'une part qu'il faudra confirmer l'acceptation de la FSBM avant le 1^{er} juillet, sinon cette place sera perdue ; d'autre part qu'une acceptation non suivie d'une participation effective à Dijon se traduirait automatiquement par l'interdiction de championnats du monde pour les années 2025, 2026, 2027.

Comme j'ai déjà été saisi de plusieurs questions concernant la possibilité pour des joueuses et joueurs malgaches de venir participer à des compétitions en France cet été, je crois qu'il serait bon de bien préciser les choses afin d'éviter que, comme dans un passé récent, certains ne profitent de cette occasion pour en tirer des profits en se livrant à des manipulations financières, voire pour escroquer des joueurs.

Avant de préparer un courrier destiné aux services consulaires de l'Ambassade de France qui nous ont bien suivi dans un passé récent et de leur donner notre position quant aux invitations venant de France et à la délivrance de visas, je vais en parler à Michel Le Bot, le président de la FFPJP afin que nous définissions une attitude commune.

Je pense que la meilleure formule serait que nous ne donnions notre accord aux services consulaires que pour les joueurs et joueuses qui auraient, au préalable, obtenu l'accord de la FSBM ce qui habituerait les joueurs et joueuses voulant se rendre en France à passer par vous.

Dans l'autre sens il faudrait que les organisateurs qui voudraient avoir des équipes malgaches dans leurs compétitions soient obligés de passer par la FFPJP et ils seraient les seuls à avoir le droit d'afficher des équipes « de Madagascar ». Ce serait également le moyen d'éviter ce que j'appelle des « abus d'appellation », n'importe quel(le) Malgache vivant en France pouvant s'attribuer cette appellation afin de se faire inviter. De nombreux organisateurs profitent d'ailleurs de cet état de fait pour annoncer la participation d'équipes de tel ou tel pays alors qu'elles ne représentant pas officiellement leur fédération.

Vous seul, la FSBM pouvez donner le droit à une équipe d'être la représentation officielle de Madagascar et le faire savoir à la FFPJP.

Amicalement,

Claude AZEMA,
Président de la FIPJP

